

### Les Assfam sont partie intégrante du SAF

Si nous assistons à une évolution, il reste trop souvent que les assfam ne sont pas considéré.e.s comme membres du SAF. De fait ce lien n'est pas clairement défini par les textes mais tout porte à confirmer cet état de fait : le/la RSAF est bien considéré.e comme supérieur.e hiérarchique des Assfam, et le SAF est

### RÉFÉRENCE JURIDIQUE

Loi n° 2005-706 du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et aux assistants familiaux

## État des lieux & analyse

Créés en novembre 2010, pour se mettre en conformité avec la loi n° **2005-706** du 27 juin 2005, les services accueil familial (SAF) visent à différencier l'accompagnement de l'enfant et de sa famille du soutien des AssFam et de leurs familles.

Les SAF s'inscrivent dans le dispositif de protection de l'enfance.

Le SAF est intégré au Pôle Enfance Jeunesse Famille dans chaque Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale (DTPAS). Il existe 8 SAF sur le Département du Nord.

La/le responsable du SAF est la/le supérieur.e hiérarchique des AssFam relevant du territoire de la DTPAS.

### COMPOSITION

• **Un.e Responsable de Service Accueil Familial** a pour fonction de (*extrait d'une fiche d'appel à recrutement du Département*) :

- ▶ assurer l'encadrement hiérarchique et technique de l'équipe SAF ;
- ▶ développer la professionnalisation des

AssFam et mener la politique de gestion prévisionnelle des emplois et compétences des AssFam ;

▶ optimiser la qualité de la prise en charge de l'enfant ;

▶ être garant du projet Accueil Familial de la DTPAS ;

▶ collaborer à la politique Accueil Familial à l'échelle départementale.

• **Des chargés.e.s d'accompagnement** en charge du parcours professionnel des AssFam

• **Une ou deux psychologues** dont le rôle est d'assister l'AssFam et l'ensemble de la famille d'accueil face à ses difficultés professionnelles et aux questions autour de l'accueil familial

• **Des correspondant.e.s** en charge des questions administratives liées à la carrière et à l'exercice du métier

### RÔLE et MISSIONS :

#### • Vers l'AssFam

- ▶ accompagner dans son parcours professionnel
- ▶ participer à la construction de l'identité professionnelle
- ▶ développer ses compétences
- ▶ soutenir dans les difficultés professionnelles
- ▶ mettre en adéquation le projet de l'enfant et le projet de l'AssFam
- ▶ gérer les questions d'interruption d'accueil lié aux congés, formation, activité syndicale, etc.

#### • Vers l'ASE

- ▶ proposer des familles d'accueil en fonction des éléments de connu sur l'enfant à accueillir
- ▶ être le lien entre l'AssFam et les services départementaux dans le cadre des accueils

## Propositions revendicatives

La CGT milite pour une ré-évaluation des effectifs des SAF afin de le mettre en cohérence avec l'effectif d'AssFam qu'ils accompagnent.

Elle revendique une

uniformisation des pratiques et une clarification des missions dans l'objectif d'un meilleur suivi des professionnel.le.s et un renforcement du rôle des SAF dans l'accueil.

Elle propose aussi la création de RSAF adjoint.e consacré au soutien à l'équipe permettre au responsable d'investir pleinement le pilotage du service